
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 mai 2019

Résolution: CA19 19 0120

Motion des élus - Reconnaissance de l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne et de sa pérennité

ATTENDU QUE les Sœurs de Sainte-Anne ont instruit plusieurs générations de québécoises et de québécois et ont contribué à l'élaboration des programmes pédagogiques du Québec;

ATTENDU QUE les Sœurs de Sainte-Anne ont joué un rôle de pionnières dans l'éducation des femmes et qu'elles ont ainsi contribué à leur émancipation;

ATTENDU QUE les Sœurs de Sainte-Anne œuvrent à Lachine depuis près de 150 ans au service de la jeunesse et des personnes dans le besoin ou marginalisées;

ATTENDU QUE l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne ne connaît pas de frontières, qu'elles ont ouvert les premières écoles et les premiers centres hospitaliers sur l'île de Vancouver au XIX^e siècle et qu'aujourd'hui elles construisent une 20^e école et un hôpital à Haïti;

ATTENDU QUE depuis quinze ans, les Sœurs de Sainte-Anne travaillent avec d'autres congrégations et des ONG internationales afin de lutter contre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé;

ATTENDU QUE les Sœurs de Sainte-Anne ont décidé de transformer leur maison-mère en logements communautaires, poursuivant leur mission d'assistance aux plus démunis;

ATTENDU QUE les Sœurs de Sainte-Anne et l'arrondissement de Lachine se sont entendus pour que plus de 800 artefacts qui témoignent de notre histoire soient préservés par la Ville pour les générations futures;

ATTENDU QUE l'héritage des Sœurs de Sainte-Anne a une importance historique nationale;

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

De reconnaître que la congrégation des Sœurs de Sainte-Anne a contribué à bâtir la Cité de Lachine, la Ville de Montréal, la province du Québec et le Canada;

De s'assurer de préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel des Sœurs de Sainte-Anne afin que celui-ci témoigne de leurs exploits;

De poursuivre, avec les partenaires, l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne par le projet de conversion de leur maison-mère;

D'acheminer cette motion à l'Assemblée Nationale du Québec et à la Chambre des Communes du Canada.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

Geneviève GIRARD GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 mai 2019